

Département de l'Ain
Arrondissement de Belley
Canton de Lagnieu

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté, Egalité, Fraternité

SYNDICAT MIXTE

BUGEY COTIERE PLAINE DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du conseil syndical

Objet de délibération :

Décision d'affectation des résultats de
l'exercice 2020

Séance du 26 janvier 2021

Sous la Présidence de M. Alexandre NANCHI, président, sont présents 51 délégués sur 82, convoqués le 19 janvier 2021.

Pouvoirs donnés :

Dominique GABASIO donne pouvoir à Anne BOLLACHE, CCRAPC.

Marcel CHEVÉ donne pouvoir à Gilbert BOUCHON, CCPA.

Sont excusés :

CC Plaine de l'Ain : Mesdames GARIBIAN, RIGHETTI-GILLOTTE, AGUERSIF, Messieurs BONIN, FOSSE, BONETTI, MATHY, PAIN, COUVREUR, SOUCHON.

CC de la Côtière à Montluel : Messieurs PIOT, TAILLANDIER, RAPHANEL.

CC Rives de l'Ain Pays du Cerdon : Messieurs VIAL, JEANDEMANGE, BELLANGEON, MARTIN-FERRER.

CC Miribel et Plateau : Monsieur DELOCHE.

Est élu secrétaire de séance : Mme BOLLACHE Anne (C.C. Rives de l'Ain Pays du Cerdon)

Monsieur le président soumet au conseil syndical le rapport suivant :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020, ce jour,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un résultat d'exercice à la section de fonctionnement déficitaire de - 5 198,08 €
- Un résultat d'exercice à la section d'investissement excédentaire de 5 181,13 €

A ces résultats d'exercice 2020 sont reportés les résultats de clôture 2019 qui sont, pour mémoire :

- A la section de fonctionnement, un excédent de 54 242,79 €
- A la section d'investissement, un excédent de 84 001,51 €

Les résultats de clôture 2020 s'élèvent donc à :

- pour la section de fonctionnement, 49 044,71 €
- pour la section d'investissement, 89 182,64 €

Entendu l'exposé suivant, il est demandé au conseil syndical de bien vouloir affecter les résultats de la manière suivante :

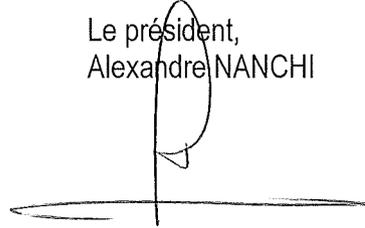
- **49 044,71 € en excédent de fonctionnement (R002) reporté pour la totalité,**
- **89 182,64 € en excédent d'investissement (R001) reporté pour la totalité.**

Le conseil syndical,
Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 49 044,71 € et un excédent d'investissement de 89 182,64 €,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE d'affecter les résultats de la manière suivante :

- **49 044,71 € en excédent de fonctionnement (R002) reporté pour la totalité,**
- **89 182,64 € en excédent d'investissement (R001) reporté pour la totalité.**

Le président,
Alexandre NANCHI

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line with a loop at the top and a horizontal line at the bottom, positioned below the printed name.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme
Le président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le
Affichée le